



FFN - REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN DES MAITRES NATATION ARTISTIQUE 2020

Rappel : Les objectifs du programme des Maîtres sont de promouvoir la pratique sportive dans la compétition, la convivialité, le fair-play, et le respect d'autrui à travers les cinq disciplines de la Fédération Française et plus particulièrement notre discipline la Natation Artistique.

Il a été décidé de traduire les règlements FINA sur tous les aspects de la Natation Artistique pour les 4 années à venir soit de 2018 à 2021.

La version anglaise est la seule qui fait foi, consultable sur le site de la FINA.

Certains aménagements du règlement FINA pour les Championnats de France des Maîtres ont été votés et entérinés par la Commission Fédérale des Maîtres.

Ces championnats sont **Open**. Une communication sera envoyée par la FFN afin d'en faire la promotion au niveau international.

Une réunion, avant la compétition, de tous les clubs sera organisée sous la direction du juge arbitre.

1. LES CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN

1.1 Championnats de France Open 2020 : les 20 et 21 juin à Colombes (92)

1.2 Pour les Championnats de France Open 2021 :

Les Clubs peuvent, d'ores et déjà, déposer leurs candidatures auprès de la C.O.F (Commission d'Organisation Fédérale) à : gilles.sezionale@ffnatation.fr

Avec une copie à

- jimmy.persigant@orange.fr
- magali.tapret@ffnatation.fr
- sophie.lardillat@ffnatation.fr
- nannou.becquet@orange.fr

2. LES ORIENTATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN

2.1 La Participation

- L'âge minimum de participation pour les solos, les duos et les duos mixtes sera de **25 ans** conformément au règlement FINA et LEN.
- L'âge minimum de participation pour les Équipes et les Libres combinés sera de 22 ans **pour seulement 2 nageuses maximum par ballet**, avec comme condition obligatoire une moyenne d'âge égale ou supérieure à 25 ans.

Cette clause spécifique à la France a été mise en place pour favoriser le développement de notre discipline pour les ballets d'équipes et ballets combinés.

2.2 Les Epreuves :

Les Ballets Techniques, Libres et Libres Combinés seront nagés conformément aux règlements de la FINA soit pour les solos, duos, duos mixtes et équipes en participant obligatoirement aux 2 épreuves (technique et libre).

- Les Ballets Techniques seront nagés conformément aux règlements FINA et LEN en maillot noir et bonnet blanc.
- Les petits tatouages seront tolérés, toutefois il est souhaitable de les cacher pour une plus grande homogénéité des concurrentes.
- Le vernis à ongle est accepté comme lors des Championnats du Monde de Budapest (2017). Il serait de bon gout d'harmoniser cet aspect en duo, équipe et combo.

2.3 Les Catégories d'Age, Tirages au sort et les Podiums :

Les groupes d'âge FINA Natation Artistique seront respectés pour tous les podiums et tous les titres de Champions de France Open et Français.

- Pour les Championnats de France éventuellement un tirage au sort aléatoire pourra mixer les ballets (technique ou libre) à condition de respecter les groupes d'âge. Exemple : passage 25-29 ans, 30-39... 60-69 ans, 70 et plus... etc)
- Le tirage au sort de la première épreuve sera effectué 48h maximum avant le début de la compétition.

Un second tirage au sort sera procédé à l'issue du classement de la 1^{ère} épreuve en tenant compte du nombre de participants. Le juge arbitre sera en charge du découpage des groupes.

- Les podiums : 2 podiums seront organisés un Français et un Open (si des clubs étrangers se positionnent dans les 3 premières places).
Seulement pour les Duos et Solos : 3 classements distincts seront effectués :
 - ◇ Un Classement Hommes
 - ◇ Un Classement Femmes
 - ◇ Un Classement Mixte

Sur les podiums, les nageurs (es) devront obligatoirement se présenter en tenue correcte soit : de club ou en maillot de compétition. (Aucune tenue de ville ne sera acceptée).

2.4 Gala

Un gala (en milieu ou en clôture de compétition) sera mis en place avec les clubs de l'hexagone. Les clubs souhaitant y participer pourront se rapprocher d'Aurélie Morvan lilocha91@gmail.com en charge de l'organisation et en collaboration avec le club organisateur.

Les ballets hommes pourront évidemment être nagés en démonstration afin d'envisager à l'avenir une rentrée en compétition.

2.5 L'Informatique et le classement national des clubs :

- Un logiciel informatique personnalisé aux Maîtres a permis de régler les problèmes des années précédentes.

Les personnes en charge du logiciel informatique sont :

- Andrée Longevial-Billiet andree.longevial-billiet@orange.fr
- Lionel Muller lionel.muller667@gmail.com

- Une forte demande des clubs a été évoquée sur la possibilité de valoriser et gratifier l'implication des associations dans la catégorie des Maîtres. Il est de ce fait envisagé un classement National spécifique des Maîtres à la suite des Championnats de France.

Les personnes en charge du classement sont :

- Andrée Longevial-Billiet andree.longevial-billiet@orange.fr
- Dominique Blanc-Lainé Dominique@Blanc-Laine.com
- Anne Becquet-Legendre nannou.becquet@orange.fr

2.6 Le Jugement :

Chaque club devra mettre à disposition de l'organisation un juge ou une personne. Une amende de 50 euros sera appliquée en cas d'impossibilité du club (à l'exception des Clubs ne présentant qu'un Solo).

- Pour le jugement et les épreuves, qui sont spécifiques aux Maîtres, une réunion pour les juges lors des Championnats de France sera mise en place.
- Dominique Blanc-Lainé Dominique@Blanc-Laine.com est la référente réglementaire, nommée par la commission des Maîtres Natation Artistique. Elle animera la réunion avec le juge arbitre.

- **Pour les ballets techniques :**

- **En solo et duo** : tous les éléments techniques doivent être exécutés **parallèles** aux juges.
- **En équipe** : Le placement est libre
- Pour l'action de connexion (duo et équipe) : la partie connectée doit être la même partie du corps pour chaque nageur. (Exemple : main à main, pied à pied etc.)
(Pénalisable : tenir par un bras la jambe de l'autre duettiste,)
Attention ! Lorsque la connexion est terminée, une transition rapide doit permettre de reprendre la chorégraphie en regardant du même côté.
- Les portés ne sont pas autorisés.
- Pour les éléments techniques, vérifier que vous avez bien mis qu'une seule fois l'action de connexion, qu'un seul cercle etc ...

Exemple de Points de pénalités ayant été sanctionnés (0.5):

- La fin de la 1^{ère} figure, de la vrille et du barracuda avec un groupé à la surface. (oubli de la descente verticale)
- Erreur dans la combinaison de ballet leg, la cascade.